



## **INVITATION**

### **Mobilisation nationale - sécurité sanitaire de l'alimentation**

### **Le mardi 21 juin : Rejoignez-nous !**

Solidaires CCRF & SCL, première organisation syndicale à la DGCCRF, appelle les personnels de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) et du Service Commun des Laboratoires (SCL) à se mobiliser le mardi 21 juin 2022 contre la réforme des contrôles de la sécurité sanitaire des aliments.

Nous dénonçons les décisions prises par le gouvernement et leurs conséquences :

- o Pour la DGCCRF, qui sert de bouc émissaire après les défaillances répétées (et bien peu dénoncées par le pouvoir politique) de géants de l'industrie agro-alimentaire. L'action de la DGCCRF n'a pourtant pas été mise en cause après ses défaillances : elle a fait ce qu'il fallait avec les moyens dont elle disposait !
- o Pour le SCL, réseau de laboratoires certifiés rattaché à Bercy, qui devrait perdre l'essentiel de ses analyses dans le domaine alimentaire. Un laboratoire pourtant montré en exemple à chaque crise pour la recherche de non conformités (notamment pour Buitoni et Kinder !) et la mise en place de méthodes d'analyses innovantes.
- o Pour le service public, puisque la sécurité des aliments sera désormais coupée de la recherche de fraudes, alors même que tous les scandales alimentaires ont bien montré que leur cause résidait dans la recherche des profits...et constituait également des fraudes économiques!
- o Pour les consommateur-ices, puisque outre la mise en place de délégation vers le secteur privé des Plans de Surveillance / Plan de Contrôle, la phase suivante sera l'externalisation des contrôles au stade de la remise directe c'est-à-dire: restauration, boucheries, boulangeries, hyper et supermarchés...

**Deux rassemblements sont prévus auxquels nous souhaitons vous associer :**

à compter de 10h devant les locaux de la DGCCRF, au 59 boulevard Vincent Auriol (Paris 13) : alors que les représentant-es du personnel participeront au Comité Technique dans le bâtiment, sera organisée une discussion avec prises de paroles de diverses organisations syndicales ou non. Ces échanges autour de la sécurité sanitaire de l'alimentation animeront le rassemblement à l'extérieur ;

?

à 14h devant le Ministère de l'Économie, place du Bataillon du Pacifique (Paris 12) : alors que les représentant-es de Solidaires CCRF & SCL attendront une audience au cabinet du Ministre, ce second rassemblement sera l'occasion d'une conférence de presse. Celle-ci permettra de revenir sur la mobilisation du jour et les enjeux de cette restructuration.

Contacts : Roland GIRERD 06.89.56.20.69 / Emmanuel Paillusson 06.66.28.91.92

Courriel : [solidaires@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:solidaires@dgccrf.finances.gouv.fr)

# Sécurité sanitaire des aliments et missions de la DGCCRF et du SCL: La casse du service public de contrôle en marche !

Ces dernières années, les crises sanitaires d'ampleur dans le secteur alimentaire trouvent un écho important dans la société civile : affaire des lasagnes au cheval Spanghero, affaire du lait infantile contaminé Lactalis, œufs contaminés au fipronil, crise de l'oxyde d'éthylène, et plus récemment affaires Buitoni et Kinder.

Loin de condamner les industriels de l'agro-alimentaire, ces crises ont mis à l'agenda politique la question de l'organisation des contrôles officiels par les administrations, dont la DGCCRF, aboutissant aujourd'hui à la création d'une police unique de l'alimentation, sous seule autorité du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, et cela sans concertation ni des agent-es concerné-es et de leurs représentant-es, ni de la société civile et du Parlement.

## Aux origines: mise à l'agenda politique

**Assurer l'ordre public économique par des administrations et service de l'Etat a longtemps été considéré comme indispensable à la bonne réalisation des missions de contrôle économique**, à l'égalité de traitements entre opérateurs et à la garantie des droits des usagères et usagers du service public, ceci grâce à la neutralité des agent-es publics-ques garantie par un statut protecteur autant que contraignant. **Un tel paradigme a progressivement volé en éclat.**

## Une conception néo-libérale des services publics : Action Publique 2022

**Les premières attaques remontent au rapport CAP 2022** qui prévoyait que pour certains ministères « la grande majorité des missions pourrait être confiée à des opérateurs ». La DGCCRF était ainsi citée en exemple, avec la mise en avant d'une organisation où « la politique règlementaire de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (CCRF) [...] continuerai[t] à être exercé[e] par l'administration centrale. Toutes les autres missions pourraient être conduites dans des agences [...] » Le scénario de l'agence a alors fait long feu...

La DGCCRF avait disparu des radars des partisans du « laisser faire » et avait même gagné un répit dans le lent déclin opéré depuis la mise en place de la Révision Générale des Politiques Publiques. A la faveur de l'affaire « Spanghero », dite des « lasagnes de cheval) qui a éclaté en 2013, les effectifs et moyens de la DGCCRF sont renforcés... sans que Bercy n'arrive à sortir cette administration d'une organisation territoriale de l'Etat (RÉATE), qui apparaissait alors comme un frein à l'action publique.

Changement de direction, nouvelle orientation politique avec un gouvernement très libéral, confrontation avec un opérateur plus puissant que la PME Spanghero... Difficile de comprendre ce qui a entraîné un tel changement de comportement de l'Etat dans un dossier de scandale alimentaire, le premier (mais pas le dernier) du quinquennat Macron.

## L'Affaire Lactalis

**Quand l'affaire Lactalis éclate suite à la révélation de la présence de salmonelles dans le lait en poudre en 2017, ce n'est pas l'entreprise qui est mise en cause, mais les administrations en charge des contrôles alimentaires qui sont sur la sellette.** Même si l'entreprise avait caché la présence de bactéries sur le site de Craon depuis des années, la répartition des compétences entre DGAL et DGCCRF est pointée du doigt, et les responsables de ces directions préfèrent se renvoyer la balle plutôt que de viser les responsables... Un choix qui va généré un climat délétère à la DGCCRF, dont l'organisation est attaquée par la commission d'enquête parlementaire... sans que sa responsabilité dans le scandale ne soit pointée du doigt !

Le DGAL de l'époque, Patrick Dehaumont appelle à un réexamen de l'articulation des compétences, qu'il considère comme : « assez peu lisible et compréhensible depuis l'extérieur ». Un choix appuyé par le ministère de l'Agriculture, Stéphane Travert : « L'un des scénarios actuellement envisagés et qui pourrait avoir du sens consisterait à confier toutes les compétences concernant la qualité de l'alimentation au ministère compétent en matière d'alimentation, et de prévoir une autre répartition des effectifs entre le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, actuellement au nombre de 4 715, et le ministère de l'Économie et des Finances, au nombre de 528 ». Une vision partagée par le

rapporteur de la commission d'enquête parlementaire, mais qui va butter sur l'opposition de Bercy, qui ne défend pas les compétences de son administration ou l'exercice d'une mission de service public fondamentale pour les consommatrices et consommateurs, mais sur le maintien de ces effectifs. Une position qui va tenir jusqu'en mai 2022.

**Parmi les préconisations issues du rapport de la commission parlementaire sur l'affaire Lactalis la création d'une autorité unique en charge de la sécurité alimentaire, la mise en place d'un site (également unique) pour les alertes et la création de lanceurs d'alerte de produits suspects.**

**Solidaires CCRF & SCL dénonce alors la création d'une autorité unique en charge de la sécurité alimentaire sous autorité du ministère de l'agriculture : mettre une telle structure sous le contrôle d'un ministère qui lui-même est chargé du développement des entreprises agro-alimentaire apparaît comme un non-sens total.** De plus, une structure unique risquerait de faire perdre les avantages d'un partage des compétences comme cela se fait aujourd'hui, c'est-à-dire la mise en commun des différentes compétences et des savoir-faire de tous les acteurs en charge des contrôles. La pluralité des approches serait perdue dans le cadre d'une autorité unique.

### **Les rapports de la mission d'inspection générale des services et de la Cour des Comptes**

**Dans son rapport public annuel de 2019, la Cour des Comptes préconise elle de « désigner un chef de file de l'ensemble du dispositif de contrôle de la sécurité sanitaire de l'alimentation ».**

**Par communiqué de presse en date du 14 janvier 2020, Solidaires CCRF & SCL dévoilait des éléments confidentiels de la mission inter-Inspections** (Inspections générales Solidarités et Santé, Economie et Finances, Intérieur, Agriculture). Celle-ci privilégiait le regroupement à la DGAL du principal des compétences en matière de sécurité sanitaire des aliments au bénéfice de la DGAL... et d'opérateurs privés, via des délégations plus ou moins massives des contrôles.

**Solidaires CCRF & SCL dénonçait alors la démagogie consistant à faire porter la responsabilité des fraudes ou défaillances d'opérateurs privés sur les services de l'Etat en cas de crise ou de scandale,** alors que les effectifs de la DGCCRF s'effondrait, et que les personnels subissaient une désorganisation administrative délétère (RGPP, RéATE), et ce alors que le législateur a transféré la responsabilité des mesures de retraits et rappels aux entreprises en contrepartie de la réalisation d'autocontrôles !

**Au final, les annonces du printemps 2022 font suite à une longue série d'attaques contre une administration très peu, voire pas défendue par sa propre direction et son ministère, depuis 2017 prennent bien soin de ne pas froisser les entreprises de l'agro-alimentaire...** Elles montrent aussi le désintérêt, voire le dédain d'une partie de sa direction à l'égard des fraudes dans le secteur alimentaire, considérées comme des tâches à faible valeur ajoutée... Quand bien même elles concernent le quotidien des consommatrices et des consommateurs !

### **Une réforme menée tambour battant et aux conséquences funestes**

Le 06 mai 2022, au cabinet du Premier ministre, est prise en catimini la décision de créer une "police unique de l'alimentation" et de rattacher celle-ci au ministère de l'Agriculture. Pour cela, il est nécessaire de transférer les missions, mais aussi des effectifs de la DGCCRF vers la DGAL. Le mercredi 11 mai au soir, les agent-es de la DGCCRF et du SCL reçoivent un courrier électronique de la directrice générale de la DGCCRF les informant de cette réforme. Les personnels de la DGAL découvrent cela par voie de presse. Des réunions sont mises en place dans les jours qui suivent, tant côté DGAL que côté DGCCRF et SCL avec les organisations syndicales. Le discours se veut rassurant: côté DGAL on promet des créations d'emplois pour assumer ces nouvelles missions, côté DGCCRF on promet qu'il n'y aura pas de mobilité forcée des agent-es. Au SCL on rassure en disant que la DGAL pourrait passer une convention avec le SCL afin que ce dernier poursuive ses missions d'analyses laboratoires.

C'est également l'occasion de confirmer que la nouvelle police unique de l'alimentation doit être opérationnelle dès le 1er janvier 2023, le calendrier est donc extrêmement serré et le gouvernement choisit d'avancer très vite sur le sujet. Les questions de fond sont éludées.

**Depuis le 02 juin 2022 et la publication des décrets d'attributions ministérielles, la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, rattachée au ministère de l'Économie, est passée donc placée sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture en ce qui concerne les contrôles de la sécurité alimentaire. Ce décret acte le transfert des missions mais rend également possible le transfert d'une grande partie des agent-es de la DGCCRF vers la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL).**

En effet, l'article 3 du Décret n°2022-840 du 1er juin 2022 relatif aux attributions du Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire prévoit :

« [...] III. - Pour l'exercice de ses attributions dans le domaine de la police unique chargée des contrôles de sécurité alimentaire, il dispose de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. [...] », et c'est un coup de tonnerre pour les agent-es de la DGCCRF.

### **Les industriels de l'agro-alimentaire se frottent les mains**

**Le choix politique est clair** : la sécurité des aliments ne relève pas d'un partage de compétence entre les ministères chargés de la protection du consommateur au sens large d'un côté (Bercy) et celui chargé de l'accompagnement des fabricants et des producteurs (Agriculture). **Les lobbies de l'agroalimentaire n'auront plus qu'un interlocuteur à convaincre pour faire évoluer en leur faveur des normes qu'ils peuvent juger parfois trop contraignantes par rapport à leurs intérêts.**

**L'aspect économique des fraudes en matière sanitaire est ignoré.** Rappelons-le encore, à l'origine de la plupart des scandales sanitaires, il y a la connaissance d'un problème par le professionnel, mais l'absence de mise en place de mesures correctives adaptées pour des raisons économiques : coût des analyses trop élevées, pas d'arrêt complet de l'usine pour mettre en place des opérations de nettoyage efficaces car trop coûteux, retrait partiel des produits mis sur le marché et pouvant être contaminés.

**C'est également la casse d'une organisation qui fonctionne sur le terrain et qui a fait ses preuves lors de crises : les agent-es (DGCCRF ou DGAL) savent ce qu'ils et elles ont à faire, à qui transmettre des anomalies qui sortent de leur champ de compétence, les entraides en cas de crise existent** (Lubrizol, Buitoni...). L'impression qui ressort est qu'il s'agit plus d'une prétention d'individus ou d'organisation à avoir la main mise sur le sujet, plutôt qu'une recherche d'efficacité au service de l'intérêt général.

### **De lourdes conséquences pour la DGCCRF et le SCL**

Le mardi 14 juin se tenait une réunion organisée par les directrices générales de la DGAL et de la DGCCRF, afin d'informer les directeur-rices des directions interministérielles départementales et régionales de la réforme et de son déroulement. Les documents de travail ont été transmis aux organisations syndicales, et parfois même directement aux agent-es par leurs hiérarchie. Loin de rassurer, ces documents et les retours de cette réunion confirment un certain nombre de craintes.

**Des créations nettes d'emplois par le recours à la contractualisation au bénéfice de la DGAL sont prévues dans le cadre de la Loi de Finances Rectificative pour 2022 et dans la Loi de Finances pour 2023. Ces créations s'accompagnent également d'un transfert initial de 60 ETP de la DGCCRF vers la DGAL, ainsi que d'une "clause de revoyure" en 2023.** Contrairement à ce qui a été initialement déclaré aux agent-es de la DGCCRF, il n'est plus question de volontariat. La DGAL a besoin de personnels formés pour être opérationnelle et pour former les agent-es de la DGAL, et des mobilités forcées de la DGCCRF vers la DGAL semblent être une des réponses pour l'administration. Enfin, chacune et chacun a conscience que ces emplois supplémentaires seront nettement insuffisants, et la menace de la clause de revoyure est réelle, rien n'empêchera la DGAL de ponctionner à nouveau dans les effectifs de la DGCCRF en 2023.

**En ce qui concerne le SCL, la DGAL n'a apporté aucune garantie quant au fait de travailler avec les laboratoires de Bercy pour les plans de surveillance et de contrôle des produits alimentaires.** La DGAL fait déjà appel à des prestataires extérieurs pour les analyses dont elle a la charge. **En conséquence, cela pourrait conduire à des fermetures de services entiers de laboratoires du SCL, voire des fermetures de sites.** Souvenons-nous à cet égard de la privatisation du contrôle technique qui avait permis à des opérateurs privés de faire main basse sur des infrastructures et technologies développées par les services publics.

**La création de la police unique de l'alimentation a également été dénoncé par des personnels de la DGAL:** en effet, comment assurer tant de missions alors que les personnels ne seront pas formés, que les créations de postes promises au titre de la Loi de Finances Rectificative pour 2022 et de la Loi de Finances pour 2023 augmentera le recours à contractuel-les précaires au détriment de postes de titulaires dûment formé-es. Dans de nombreux départements, les

agent-es de la DGAL ont pu exprimer leur solidarité à leurs collègues de la DGCCRF, avec lequel-les ielles travaillent au quotidien, et affirment leur attachement au service public face aux projets de privatisation.

### **L'Etat saisit cette occasion pour organiser la privatisation des missions et analyses**

La privatisation des Plans de Surveillance / Plan de Contrôle (les prélèvements de sécurité sur les produits alimentaires : microbiologie, pesticides comme le chloredécone, contaminants) est déjà prévue avec une délégation vers le secteur privé. A l'heure actuelle, c'est le Service Commun des Laboratoires du ministère de l'Economie qui est chargé de ces analyses. Le SCL devrait perdre l'essentiel de ses analyses dans le domaine alimentaire. Pourtant ses laboratoires sont montrés en exemple à chaque crise pour la recherche de non-conformités (notamment pour Buitoni et Kinder !) et la mise en place de méthodes d'analyses innovantes (espèce animale pour les « lasagnes de cheval », détection d'oxyde d'éthylène dans les graines de sésame et autres aliments, de fipronil dans les œufs par exemple).

Enfin, la phase suivante sera bel et bien l'externalisation pure et simple des contrôles au stade de la remise directe au consommateur: restauration, boucheries, boulangeries, hyper et supermarchés... Des contrôles payants, exercés par des entreprises à but lucratif, employant des personnels parfois précarisés, et non plus par des personnels indépendants !

### **Pour la défense des consommateur-ices et du service public !**

En conclusion, Solidaires CCRF & SCL pose la question : et la protection des consommatrices et consommateurs dans tout ça ?

Car c'est bien la question qui reste en suspens et que le gouvernement refuse de poser, préférant le mot de compétitivité à celui de sécurité et se satisfaisant du sacrifice d'un bouc émissaire administratif plutôt que pointer du doigt les industriels défailants. On retrouve une nouvelle fois la bonne vieille technique du « il fait trop chaud, cassons le thermomètre ! ». Nous nous refusons à accepter la fatalité face aux scandales sanitaires comme face à la casse du service public, et continuera à placer l'intérêt général au-dessus des profits et des carrières de quelques un-e!

**C'est pourquoi nous appelons les associations, les organisations syndicales, les partis politiques, et tout-es celles et ceux qui veulent de la transparence dans les prises de décision et un véritable débat sur le sujet du contrôle de la sécurité alimentaire, à venir soutenir les agent-es de la DGCCRF et du SCL en grève le 21 juin 2022 et à participer au rassemblement organisé à partir de 9h30 devant la Direction Générale au 59 Boulevard Vincent Auriol 75013 PARIS.**

Contacts : Roland GIRERD 06.89.56.20.69 / Emmanuel Paillusson 06.66.28.91.92

Courriel : [solidaires@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:solidaires@dgccrf.finances.gouv.fr)